

DOSSIER DE LABELLISATION EVEIL DE L'ENFANT

Bonjour,

Ce dossier permet de vous accompagner dans la demande de labellisation de votre association ou section **Éveil de l'enfant**, il comprend plusieurs éléments :

- Le **guide proprement dit**, pour expliquer en quoi consiste la labellisation et quels en sont les critères,
- Des **annexes** à remplir.

L'ensemble du dossier sera à déposer sur le lien drive qui vous a été remis dans l'accusé réception de votre sollicitation. Pour toute question, n'hésitez pas à renvoyer un message à label.enfanceveil@fscf.asso.fr

- **ANNEXE 1 - Fiche de candidature**
- **ANNEXE 2 - Récapitulatif des pièces à fournir**
- **ANNEXE 3 - Attestation de l'association**
- **ANNEXE 4 - Projet pédagogique spécifique**
- **ANNEXE 5 - Taux d'encadrement par séance**
- **ANNEXE 6 - Programmation annuelle**
- **ANNEXE 7 - Programmation annuelle « Premiers pas »**
- **ANNEXE 8 - Fiches de séances**



Dossier de labellisation

« Éveil de l'enfant »

1 LA LABELLISATION FSCF

Fidèle aux valeurs énoncées dans son projet éducatif, la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) s'est engagée dans une démarche de valorisation des associations affiliées.

Il s'agit de reconnaître et promouvoir des activités ou actions de qualités mises en place par ces dernières, en déclinaison du projet fédéral de la FSCF.

C'est une incitation à progresser dans la richesse et la qualité des actions proposées. C'est à la fois un outil de promotion, de communication et de développement associatif qui doit être perçu comme un gage de qualité tant par les pratiquants que par les partenaires locaux.

La labellisation s'adresse à toutes les associations FSCF certifiées.



2 LE LABEL ENFANC'ÉVEIL

2.1 POUR QUI ET POURQUOI UN LABEL ENFANC'ÉVEIL ?

Ce label s'appuie sur l'activité Éveil de l'enfant mise en place dans les associations FSCF certifiées.

À cette période de l'enfance, **de 0 à 6 ans**, tout est à acquérir et à construire :

- Construction de la verticalité et acquisition de la marche (Éveil des premiers pas),
- Motricité et aisance corporelle,
- Curiosité et soif de découverte,
- Persévérance et goût de l'effort,
- Goût du risque et audace,
- Esprit d'initiative et autonomie,
- Estime de soi et sentiment de compétence,
- Socialisation et respect.

L'Éveil de l'enfant à la FSCF est un concept spécifique encourageant la multiplicité des situations et ayant pour objectif de permettre une construction de la personne dans le respect du développement global de l'enfant et du rythme de chacun.

Loin de toute spécialisation précoce, par la **multiactivité**, le jeu, la vie en groupe, l'enfant va peu à peu trouver sa place et devenir acteur de sa vie.

Le label Enfanc'Éveil est un gage de qualité et de sécurité¹ :

- Mise en œuvre du projet pédagogique de l'Éveil de l'enfant,
- Respect du rythme de l'enfant et adaptation aux différentes tranches d'âge,
- Formation et compétence de l'encadrement,
- Programmation et contenus axés sur la multiactivité (sportive et culturelle),
- Qualité des conditions de pratique, en fonction de la tranche d'âge.

La labellisation concerne une association d'Éveil ou une section d'association².

2.2 QUELLE EST LA DURÉE DE VALIDITÉ DE LA LABELLISATION ?

La labellisation est **valable 4 ans** après la validation, par un jury national. Elle est renouvelable.

L'association ou section s'engage à respecter la validité de tous les critères de la labellisation FSCF pendant ces 4 ans. La FSCF se réserve le droit de retirer le label à une association ou section qui ne répondrait plus aux obligations de la certification et/ou de la labellisation.

Lors de cette période, l'association ou section pourra donc profiter de tous les outils qui vont lui être mis à disposition pour communiquer sur sa labellisation.

A l'échéance des 4 années de labellisation, l'association ou section pourra, si elle le souhaite, **demande le renouvellement de sa labellisation Enfanc'Éveil FSCF.**

¹ ATTENTION : Le label Enfanc'Éveil est une production FSCF, il ne correspond pas au label « Petite enfance » utilisé dans d'autres environnements.

² Si la FSCF se positionne contre toute forme de spécialisation précoce avant l'âge de 6 ans, force est de constater que la société civile propose des approches spécialisées avant cet âge. À des fins de développement de l'activité, dans le cas d'une association comportant une offre d'activités multiple, la labellisation de l'éveil peut concerner une section d'association, mais celle-ci devra bien faire l'objet d'un groupe à part entière, distinct de toute autre activité. Pour autant, dans ce cas, l'association est encouragée à tendre au maximum vers cette préconisation de non spécialisation favorable à un développement plus équilibré et harmonieux.

2.3 QUELS SONT LES CRITÈRES À REMPLIR ET À JUSTIFIER ?

Pour être labellisé Enfant'Éveil FSCF, l'association ou section doit respecter 15 critères (11 obligatoires et 4 facultatifs³).

En outre, aucune association ou section ne peut être labellisée s'il n'y a pas au moins une personne formée au brevet d'animateur fédéral (BAF) Éveil de l'enfant. Les critères qui suivent relèvent de la démarche qualité transmise précisément à travers cette formation.



2.3.1 CRITÈRES OBLIGATOIRES

L'ENVIRONNEMENT

1. La section Éveil de l'enfant est une section bien distincte au sein de l'association et non une « sous-section » d'une activité plus importante.

→ *Justificatif à fournir : Tout document permettant de justifier cette organisation (plaquette, adresse du site...)*

2. Les principes de non spécialisation et de non compétition sont respectés (sont également exclues les « rencontres » avec évaluation, jugement ou gestes imposés).

Il est effectivement nécessaire de varier les activités pour éviter :

- Les gestes d'automates alors que l'enfant n'a pas exploré toutes ses possibilités motrices.
- Les gestes imposés et répétitifs en excès pour éviter les microtraumatismes et l'ennui.
- La pression de « la réussite » et de la performance.

³ Ceux qui sont appelés « critères facultatifs » encouragent la distinction des groupes d'enfants selon l'âge, l'accueil d'enfants en situation de handicap, des actions parents-enfants et une prise en charge spécifique des moins de deux ans à travers l'éveil des premiers pas. Lors du renouvellement, certains d'entre eux peuvent être rendus obligatoires, dans tous les cas, pour une première demande, les critères facultatifs restent des pistes d'amélioration.

Ceci permet de favoriser : les perceptions et sensations corporelles, le plaisir de la découverte et le goût de l'effort.

→ *Justificatif à fournir : une attestation sur l'honneur, la plaquette et le site de l'association*



3. La section doit avoir un projet pédagogique spécifique à l'activité.

En complément du projet associatif, et particulièrement dans le cas d'une *section Éveil*, il est nécessaire de formaliser plus précisément le projet spécifique à la section.

→ *Justificatif à fournir : joindre le projet pédagogique éveil (une trame vous est proposée en annexe 3).*

4. Les locaux sont adaptés et sécurisés.

Pour construire sa motricité et acquérir des compétences, l'enfant a besoin d'évoluer en toute sécurité. Cela implique qu'il puisse trouver un aménagement matériel adapté dans des locaux accueillants et propres. Il est toujours possible d'adapter un grand gymnase ou une salle spécialisée en multiples petits espaces.

→ *Justificatif à fournir : joindre des photos des lieux ou des aménagements d'espace.*

L'ENCADREMENT

5. Pour des raisons de sécurité, 2 animateurs minimum sont présents à chaque séance.

Pour la sécurité des enfants et quel que soit leur nombre, il est indispensable d'avoir la présence de deux adultes minimum par séance. L'animateur responsable doit toujours être en duo avec un autre animateur, soit un parent, soit un membre ou un salarié du club. Ne pas hésiter à demander l'aide d'un parent. « Pensez qu'il peut toujours arriver quelque chose à l'animateur. »

→ *Justificatif à fournir : Fournir le tableau type de l'encadrement et de la constitution des groupes joint en annexe 4.*

6. Un animateur au moins est titulaire du Brevet d'Animateur Fédéral « Éveil

de l'enfant » (pour les séances des 2-6 ans) et du Brevet d'Animateur Fédéral « Éveil des premiers pas » (pour les séances des 0-2 ans)⁴.

La section s'engage à avoir durant tout le temps de la labellisation au minimum ses animateurs diplômés.

→ *Justificatif à fournir : Copie du ou des diplômes.*

7. A chaque séance, un des animateurs présents est titulaire de la formation PSC1.

→ *Justificatif à fournir : La ou les attestations PSC1.*

8. Pour des raisons de qualités pédagogiques, le taux d'encadrement par séance varie en fonction de l'âge.

Pour favoriser la qualité de l'apprentissage et la sécurité des séances, et afin d'avoir une présence efficace auprès de chaque enfant il est indispensable en plus de l'animateur diplômé, d'assurer un minimum d'encadrement, soit :

- 10 enfants maximum de 5-6 ans par animateur
- 8 enfants maximum de 3-4 ans par animateur
- 5 enfants maximum de 2 ans par animateur

Dans le cadre de séances « éveil des premiers pas » (0-2 ans), 1 animateur suffit aux vues de la présence du ou des parents de l'enfant. Dans tous les autres cas et conformément au critère n° 5, 2 adultes minimum doivent être présents sur la séance.

→ *Justificatif à fournir : fournir un tableau de l'encadrement, de leur fonction et de la constitution des groupes.*

LES SÉANCES

9. Une programmation annuelle d'activités doit être établie.

Pour un bon apprentissage l'enfant a besoin de diversité et de répétition dans des activités adaptées à son âge. Il est donc essentiel d'établir des cycles d'activités différentes dans une programmation annuelle. Sur l'année, **au moins 5 activités** seront abordées : **activités athlétiques** (courir, sauter, etc.), **jeux et sports collectifs** (relais, jeux de ballons, etc.), **activités gymniques** (s'équilibrer, rouler etc.), **maniement d'engins** (raquettes, crosse de hockey ou de cricket, etc.), **jeux d'opposition** (lutte, tir à la corde, ...), **prise de risque** (escalade, patins à roulettes, roller, etc.), **jeux d'expression** (expression corporelle, éveil au rythme, éveil musical, etc.). C'est un critère obligatoire car cette programmation est l'essence même de notre activité basée sur la **multi activité**. Le classeur DIMAKID est à votre disposition pour vous aider dans cette diversité⁵.

⁴ Pour la seconde partie de la formation (« AF2 »), certains diplômes professionnels reconnus dans le domaine de la petite enfance peuvent donner accès à des allègements, voire une équivalence. Se renseigner et en faire la demande auprès de la Commission Nationale de Formations à l'adresse : formation@fscf.asso.fr

⁵ Le classeur DIMAKID est offert aux stagiaires au début de la formation.

- *Justificatif à fournir : joindre la programmation sur le support donné en annexe 5 (en annexe 6 pour les moins de deux ans) ou tout autre document qui permet de se rendre compte de la programmation annuelle et sur lequel apparaissent a minima 5 activités.*

10. L'encadrement prépare et formalise ses séances.

Dans la programmation annuelle, chaque séance doit être construite dans un souci de progression et de cohérence et mise par écrit de façon détaillée. Une fiche type vous est proposée en annexe du dossier de candidature. Votre propre fiche de préparation peut être **utilisée si l'on retrouve tous les éléments de la fiche type.**

- *Justificatif à fournir : tout document permettant de justifier cette organisation.*

PROMOTION DE L'ACTIVITÉ

11. L'association ou la section assure la promotion de l'activité en organisant un évènement annuel.

Cet évènement peut prendre la forme d'une fête, d'une journée porte ouverte, séance avec mon meilleur copain, sport en famille, « Sentez-vous sport », d'une animation visant à promouvoir l'activité Éveil de l'enfant auprès d'un public élargi.

- *Justificatif à fournir : tout document permettant de justifier l'organisation de cet évènement.*

2.3.2 CRITÈRES FACULTATIFS

12. La section est organisée en groupe d'âges.

A chaque âge des besoins différents donc des objectifs spécifiques ! Il est donc recommandé de mettre en place des séances par tranches d'âges :

- Pour les 0-2 ans « Éveil des premiers pas »,
- Pour les 2 ans,
- Pour les 3 - 4 ans,
- Pour les 4 - 6 ans.

Si l'association ou section d'association n'a qu'un seul créneau horaire, il est toujours possible de faire des groupes d'âges dans la séance ou de privilégier un seul groupe d'âge avec un minimum conseillé de 8 enfants par séance.

- *Justificatif à fournir : Joindre la programmation des séances sur la semaine, flyers ou document de l'association ou de la section faisant apparaître les groupes.*

Ce critère est rendu obligatoire en cas de demande de renouvellement du label.

13. La section accueille des enfants de moins de 2 ans : « Éveil des premiers pas ».

La période de la construction motrice est une phase déterminante chez les moins de 2 ans. Il est donc conseillé dans la mesure du possible d'offrir cet accueil. Son encadrement nécessite l'obtention du Brevet Fédéral d'Animateur (BAF) mention « Éveil des premiers pas ».

→ *Justificatif à fournir : Attestation BAF « Éveil des premiers pas »*

14. La section propose des actions parents-enfants.

Ces actions sont mises en place dans un souci de soutien à la fonction parentale (sans remettre en cause l'éducation des parents) afin d'établir et de renforcer la confiance des parents envers l'équipe d'encadrement. Il peut s'agir :

- D'ateliers de pratiques partagées parents-enfants,
- De conférences ou temps d'échanges (type « café-parents ») en relation avec des problématiques liées à l'éducation, au développement des enfants,
- Participation à des journées départementales.

→ *Justificatif à fournir : Tout document permettant de justifier l'action (publicité, annonce, articles de presse, etc.).*

Ce critère est rendu obligatoire en cas de demande de renouvellement du label.

15. La section accueille des publics à des besoins spécifiques (ceci peut concerner les publics en situation d'handicap moteur, mental, sensoriel, etc.).

→ *Justificatif à fournir : Fournir le tableau type joint en annexe 6 ou une preuve d'inscription sur le site « Handiguide »*

2.4 COMMENT UNE ASSOCIATION DEMANDE-T-ELLE A ÊTRE LABELLISÉE ?

L'association ou la section se procure le dossier de candidature en le demandant à l'adresse mail dédiée : label.enfanceveil@fscf.asso.fr

Elle complète ce dossier en s'aidant de la présente notice et des annexes, en téléchargeant les justificatifs demandés.

Elle peut également demander à être parrainée, soit par un membre de la commission nationale, soit par une association ou une section déjà labellisée (*renseignement auprès de la commission nationale*).

Les demandes de label peuvent avoir lieu toute l'année « au fil de l'eau ». Toutefois il est rappelé que pour solliciter le label, les associations doivent être certifiées. Les demandes seront instruites au fur et à mesure de leur arrivée suivant un processus identique.

CALENDRIER 2022/2023 :

Le retrait des dossiers est possible tout au long de l'année.

Processus type d'instruction des demandes de label :

1. Demande de l'association ou de la section sur l'adresse mail label.enfanceveil@fscf.asso.fr,
2. Envoi des liens vers le guide de labellisation et de l'adresse où déposer le dossier et les pièces justificatives (dans les 48H ouvrés),
3. L'association signale le dépôt du dossier complet sur l'adresse dédiée,
4. La fédération accuse réception (dans les 48H ouvrés),
5. Renvoi des avis de la commission/jury (+ 1 mois),
6. Ajustements éventuels (jusqu'à 1 mois supplémentaire en fonction de la demande),
7. Décision finale du jury,
8. Envoi des courriers à l'association, CD, CR et à la collectivité,
9. Congrès : Valorisation de l'association ou la section labellisé durant l'année au congrès.

Pendant l'instruction des compléments d'information peuvent être demandés et des visites peuvent être organisées.



2.5 QUELS AVANTAGES POUR LES ASSOCIATIONS ?

Une fois labellisée, la section va pouvoir bénéficier d'avantages concrets.

En mettant en évidence la qualité de l'activité qu'elle propose (accueil, encadrement qualifié, lieu adapté, etc.), la section va notamment pouvoir appuyer ses demandes de mise à disposition de salles ou de locaux auprès de sa commune.

De plus :

- Pour chaque association ou section labellisée, un courrier sera envoyé à la collectivité concernée ainsi qu'aux présidents du comité départemental et régional FSCF en précisant la qualité des activités d'éveil de l'enfant que la section pratique au travers de la labellisation Enfanc'Éveil FSCF,
- La labellisation permettra d'assurer une visibilité privilégiée par une communication spécifique auprès des adhérents et des partenaires de la section par un diplôme (certificat). Des supports de communication, des communiqués de presse, etc... qui seront diffusés par la Fédération,

3 ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

3.1 L'ASSOCIATION, POUR SA SECTION ÉVEIL DE L'ENFANT, S'ENGAGE À :

- Satisfaire à la condition minimale pour une demande de labellisation : être affiliée et prendre des licences FSCF,
- Être certifié
- Satisfaire au minimum aux critères obligatoires exigés par la labellisation Enfanc'Éveil FSCF,
- Assurer le maintien des critères, durant 4 années, afin de conserver le bénéfice de sa labellisation FSCF,
- Fournir ses coordonnées complètes, et prévenir la commission nationale (label.enfanceveil@fscf.asso.fr) de tout changement intervenu pendant les 4 ans de labellisation.

Pour le renouvellement l'association est tenue d'effectuer sa demande de renouvellement dans la 4^{ème} année de sa labellisation, deux mois avant l'échéance de son Label Enfanc'Éveil FSCF.

En cas de non-respect de ces engagements, la FSCF peut retirer la labellisation à l'association ou section concernée avant l'échéance.

LA FÉDÉRATION SPORT ET CULTURE

Reconnue d'utilité publique, la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) rassemble depuis 1898 des associations partageant un **projet éducatif** commun basé sur des valeurs d'ouverture, de respect, d'autonomie, de solidarité et de responsabilité.

Forte de ses plus de **126 462 adhérents** et **1 333 associations affiliées**, l'engagement de la FSCF s'exprime au travers d'une offre d'activités variées dans les domaines sportifs, artistiques et culturels.

Les activités sont ouvertes **à tous** sans distinction, quels que soient le niveau et la forme de pratique souhaités : initiation, découverte, loisir et/ou compétition et donnent lieu chaque année à de nombreuses **manifestations et rencontres nationales**.



CONTACT

Pour une aide éventuelle et un interlocuteur unique :
label.enfanceveil@fscf.asso.fr

MIEUX VOUS CONNAÎTRE

- Nom de l'association : _____
- Nom de la section (si différent) : _____
- Adresse : _____
- Code postal : _____
- Commune : _____
- Nom du président : _____
- E-mail du président : _____
- Nom du responsable de la section : _____
- Téléphone du responsable de la section : _____
- Nombre d'enfants inscrits en Éveil la saison précédente : _____
- Nombre d'inscrits pour la saison en cours : _____
- Avez-vous déjà obtenu le label Enfanc'Éveil de la FSCF ?
 Oui Non
- Si oui, année d'obtention : _____
- Avez-vous déjà obtenu un label hors FSCF ?
 Oui Non
- Si oui, lequel : _____
- Si oui, par quel organisme : _____

ANNEXE 2 – RÉCAPITULATIF DES PIÈCES À FOURNIR

LISTE DES PIÈCES	CRITÈRES CONCERNÉS	PIÈCE JOINTE (COCHER)
Document de présentation de l'association éveil ou de la section.	1	
Principe de non spécialisation et non-compétition	2	
Projet pédagogique spécifique.(annexe 1 ici jointe)	3	
Copie du diplôme de l'animateur	6	
Copie de l'attestation PSC1 du ou des animateurs.	7	
Programmation annuelle sur le support donné ou tout autre document faisant apparaître clairement la pratique d'au moins 5 familles d'activités différentes. (annexe 4 et 5 ici jointes)	9	
3 fiches de séance pour des activités différentes.	10	
Tableau précisant l'encadrement et la constitution des groupes.(annexe 3 ici jointe)	5 – 8 - (12 - facultatif)	
Photos des lieux, des aménagements d'espace.	4	
Tout document permettant de justifier l'organisation d'un événement promotionnel de l'activité Eveil de l'enfant.	11	
Tout document permettant de justifier la mise en place d'actions parents- enfants (publicité, annonce, article de presse, etc.).	14	
Planning des séances sur la semaine, flyers ou document de l'association faisant apparaître les groupes.	12	
Tout document permettant de justifier l'accueil de moins de 2 ans.	13	
Tout document permettant de justifier l'accueil de public à besoins spécifiques.	15	

Le présent dossier de candidature est à retourner sur le *lien* fourni lors de la prise de contact. Pour toutes difficultés à ce sujet, vous pouvez recontacter l'adresse label.enfanceveil@fscf.asso.fr

ANNEXE 3 – ATTESTATION DE L'ASSOCIATION

ATTESTATION

Je soussigné(e), _____, président(e) de l'association _____ souhaitant candidater à l'obtention du label Enfanc'éveil, atteste sur l'honneur que cette dernière remplit l'ensemble des critères obligatoires, et particulièrement les critères suivants pour lesquels il n'est pas possible de fournir de justificatif (cocher la case correspondante) :

CRITERES SPECIFIQUES ÉVEIL DE L'ENFANT OBLIGATOIRES

Les critères de non-spécialisation et de non compétition sont respectés.

Oui

Non

Je m'engage par ailleurs à :

- Assurer le respect des critères obligatoires durant 3 années, afin de conserver le bénéfice de sa labellisation FSCF
- Prévenir mon comité départemental et la fédération de tout changement intervenu pendant les 3 ans de labellisation.

Fait à :

Le :

Signature du/de (la) président(e) et cachet de la structure :

TRAME PROPOSEE POUR L'ELABORATION D'UN PROJET EDUCATIF DE L'ACTIVITE EVEIL DE L'ENFANT

1. PRÉAMBULE

Cette trame n'a d'autre prétention que celle de vous donner quelques pistes de réflexion afin de vous permettre d'établir votre propre projet éducatif. Il a été inspiré de documents officiels de la Fédération que vous pouvez consulter sur le site. Nous ne pouvons que vous incitez à le construire de façon collective avec l'équipe d'animation de la section.

2. TRAME

- Les besoins fondamentaux de l'enfant,
- Les objectifs de l'activité en fonction de l'âge (selon les tranches d'âge que vous accueillez ou que vous projetez d'accueillir),
- Les moyens humain et matériel que vous mettez à la disposition de l'activité pour atteindre vos objectifs,
- Organisation de l'activité (groupe d'âge, encadrement dédié à chacun, activités abordées, ...),
- Relations et communication avec les familles.

Au premier abord ce document peut vous paraître fastidieux et très administratif. Lors de sa construction, avec votre équipe, vous en découvrirez l'intérêt et ce que ce travail commun peut apporter de richesse à la section et, par extension, à l'association.

ANNEXE 5 – CRITÈRE 5 : TAUX D'ENCADREMENT PAR SÉANCE

JOUR ET HEURE DE SEANCE	CATEGORIE D'AGE	EFFECTIF ENFANT	RESPONSABLE SEANCE	ANIMATEURS			AUTRES AIDES (ADOS, MAMIE, ETC...)
Séance 1 Jour : Heure : Durée :			Nom : Prénom : Diplôme(s) : PSC1 : oui - non	Nombre : Prénom : Prénom : Prénom : Prénom :	Diplôme : Diplôme : Diplôme : Diplôme :	PSC1 : PSC1 : PSC1 : PSC1 :	Nombre : Type :
Séance 2 Jour : Heure : Durée :			Nom : Prénom : Diplôme(s) : PSC1 : oui - non	Nombre : Prénom : Prénom : Prénom : Prénom :	Diplôme : Diplôme : Diplôme : Diplôme :	PSC1 : PSC1 : PSC1 : PSC1 :	Nombre : Type :
Séance 3 Jour : Heure : Durée :			Nom : Prénom : Diplôme(s) : PSC1 : oui - non	Nombre : Prénom : Prénom : Prénom : Prénom :	Diplôme : Diplôme : Diplôme : Diplôme :	PSC1 : PSC1 : PSC1 : PSC1 :	Nombre : Type :
Séance 4 Jour : Heure : Durée :			Nom : Prénom : Diplôme(s) : PSC1 : oui - non	Nombre : Prénom : Prénom : Prénom : Prénom :	Diplôme : Diplôme : Diplôme : Diplôme :	PSC1 : PSC1 : PSC1 : PSC1 :	Nombre : Type :
Séance 5 Jour : Heure : Durée :			Nom : Prénom : Diplôme(s) : PSC1 : oui - non	Nombre : Prénom : Prénom : Prénom : Prénom :	Diplôme : Diplôme : Diplôme : Diplôme :	PSC1 : PSC1 : PSC1 : PSC1 :	Nombre : Type :

ANNEXE 8 – CRITÈRE 10 : FICHE DE SÉANCE D'ACTIVITÉ

Séance N°		Âge :		Date :	
Thème de séance :				Verbe (s) d'action :	
	Objectif des situations	Durée	Description de la situation (organisation, matériels, ...)	Consignes (pour l'enfant)	Variantes +/-
Mise en activité	EC				
Situation 1	EC				
Situation 2	EC				
Situation 3,4,5 ...	EC				
Retour au calme	EC				
Retour sur ma séance					

ANNEXE 8 – CRITÈRE 10 : FICHE DE SÉANCE D'ACTIVITÉ (DUPLIQUER PAR 3)

Séance N°		Âge :		Date :	
Thème de séance :			Verbe (s) d'action :		
	Objectif des situations	Durée	Description de la situation (organisation, matériels, ...)	Consignes (pour l'enfant)	Variantes +/-
Mise en activité	EC				
Situation 1	EC				
Situation 2	EC				
Situation 3,4,5 ...	EC				
Retour au calme	EC				
Retour sur ma séance					

ANNEXE 8 – CRITÈRE 10 : FICHE DE SÉANCE D'ACTIVITÉ (DUPLIQUER PAR 3)

Séance N°		Âge :		Date :	
Thème de séance :				Verbe (s) d'action :	
	Objectif des situations	Durée	Description de la situation (organisation, matériels, ..)	Consignes (pour l'enfant)	Variantes +/-
Mise en activité	EC				
Situation 1	EC				
Situation 2	EC				
Situation 3,4,5...	EC				
Retour au calme	EC				
Retour sur ma séance					